



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/24

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

18 juin 2024

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

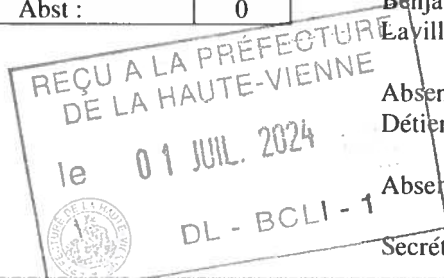
L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 14 juin deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoit, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien (arrivé à 19h11), Gaspard Céline (arrivée à 19h11), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Chauchet Emilie donne procuration à Lucette Pinardon-Thévet, Détéienne Aurélien donne procuration à Béatrice Tricard.

Absents : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Ruaud



Objet : Tarifs scolaires 2024/2025 et règlement - Garderie

Pour l'année scolaire 2024/2025, il est proposé de maintenir les tarifs en cours pour la garderie, à savoir :

Garderie	4 jours Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	
	Forfait Mois / 1 enfant	34,68 €
	Forfait Mois / + d'1 enfant	28,38 €
	5 jours Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi	
	Forfait Mois / 1 enfant	42,46 €
	Forfait Mois / + d'1 enfant	33,94 €
	Forfait 1/2 journée	
	Avant ou après la classe / occasionnel	2,51 €

Les tarifs pour les enfants domiciliés sur Nieul et Hors Nieul sont identiques.

Le règlement intérieur est reconduit en l'état sauf pour l'article 5, une précision est apportée pour les horaires de la garderie, à savoir :

- **Pour les enfants de l'école maternelle** : Site Ecole maternelle jusqu'à 18h30
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 16h10 à 18h30
- **Pour les enfants de l'école élémentaire** : Site Ecole élémentaire jusqu'à 18h30
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 16h30 à 18h30
- **Pour les enfants des 2 écoles / le Mercredi** : Site de l'école élémentaire jusqu'à 12h30

Rappel : la garderie se fait sur 2 sites Ecole Maternelle pour les élèves de la maternelle et Ecole Elémentaire pour les élèves de l'élémentaire sauf le mercredi après la classe uniquement sur le site de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les tarifs scolaires 2024/2025 et le règlement intérieur de la garderie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 18 juin 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc Ruaud.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

